

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 JUIN 2022

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, BULIN Bérangère, CARON Laetitia, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, GIROD Emmanuelle, HARNAL-BEREIZIAT Maryline, JOLY Olivier, LEOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Franck, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, SERVIGNAT Hervé, THEVENARD Béatrice, TEISSIER Héléne, WIEL Monique.

Excusés : HAEGELIN Mathieu, CATHERINE-BONNICI Julie (pouvoir donné à CARON Laetitia), DUCREUX Florence (pouvoir donné à WIEL Monique), MONCEL Alain, PUVILLAND Christophe, REVEL Jean-Louis (pouvoir donné à MARECHAL Robert)

Secrétaire de séance : Laetitia CARON

Convocation et affichage : 17 juin 2022

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Appel à manifestation d'intérêt pour un projet d'une centrale photovoltaïque citoyenne

Dans le cadre du développement durable et de la production d'énergie renouvelable, il est envisagé de mettre à disposition une partie des toitures de la cantine-centre de loisirs et de l'école, en vue de l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques avec participation citoyenne.

Afin de rechercher des partenaires souhaitant s'associer à cette démarche, la commune propose de lancer un appel à manifestation d'intérêt.

Plusieurs projets, tels que celui-ci, ont vu le jour sur le territoire de Grand bourg Agglo. 8 centrales sont déjà en fonction (Etrez, Confrançon, Bourg en Bresse, St Denis les Bourg, Péronnas, Jasseron). Les investissements ont pu se réaliser grâce à la souscription de 400 citoyens soucieux de préserver l'environnement. Même si elle est valorisée (généralement rémunérée sur la base du livret A), la participation citoyenne n'est pas une démarche spéculative, elle s'inscrit dans l'intérêt général, c'est une épargne éthique et utile qui permet un ancrage local.

La participation citoyenne est complétée si besoin par un emprunt souscrit par la structure porteuse. Les projets sont ensuite construits avec les collectivités. L'électricité produite est réinjectée dans le réseau et revendue en totalité. La structure choisie aura à sa charge l'étude de la charpente, la pose des panneaux et de l'onduleur, le câblage et le raccordement au réseau, la revente de l'électricité et la surveillance et l'entretien de l'installation.

La commune propose donc de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de trouver la structure adéquate capable de porter ce projet avec participation citoyenne. Un bail de mise à disposition de la toiture sera alors signé avec la structure retenue.

Le Conseil Municipal après en avoir Délibéré, :

- Approuve le principe d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école / cantine / centre de loisirs de la commune de Val-Revermont
- Autorise Madame le Maire à lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt et de procéder à la pré-sélection puis à la sélection du candidat final
- Autorise Madame le Maire à signer, à l'issue de cette consultation, toute convention d'occupation du domaine public avec le soumissionnaire retenu

Lancement étude sur le projet de voie douce intercommunale

Les communes du Revermont (Coligny, Salavre, Verjon, Courmangoux, Val-Revermont, Meillonas, Jasseron) veulent créer une voie douce allant de Coligny à Ceyzériat, afin de permettre aux habitants du territoire de circuler entre les communes pour leurs déplacements quotidiens (domicile-école/travail) mais également pour des déplacements de loisirs voire touristiques.

Un tracé au sud jusqu'à Ceyzériat permettrait de rejoindre la voie verte La Traverse de Grand Bourg Agglomération dont le prolongement est en cours de réalisation.

Afin de déterminer la faisabilité du projet, le tracé le plus adapté, les aménagements nécessaires à la réalisation de la voie, ainsi que les coûts liés à cette création, le comité de pilotage regroupant les communes concernées par le projet souhaite réaliser une étude de faisabilité.

Il est proposé que la commune de Val-Revermont prenne en charge la totalité des coûts de l'étude de faisabilité dont le montant est estimé à environ 40 000 € et dépose une demande de subvention auprès du programme LEADER.

En effet, le programme LEADER du bassin de Bourg-en-Bresse dispose d'une fiche-action 4.1 dont l'objectif est d'accompagner les projets favorables aux nouveaux besoins de mobilités alternatives et d'interconnexion : l'étude de faisabilité de la voie douce du Revermont est éligible à la subvention du programme qui peut prendre en charge jusqu'à 80 % des frais de l'étude.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Etude de faisabilité	40 000 €	Autofinancement de la Commune (20 %)	8 000 €
		LEADER (80 %)	32 000 €
TOTAL :	40 000 €	TOTAL :	40 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de porter l'étude de faisabilité de voie douce du Revermont pour le compte de l'ensemble des communes concernées par le projet
- DECIDE de solliciter la subvention du programme LEADER du bassin de Bourg-en-Bresse
- APPROUVE le plan de financement susmentionné
- APPROUVE une prise en charge systématique par l'autofinancement de la commune en cas de financement du programme LEADER attribué ou reçu inférieur au prévisionnel pour ce dossier.

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre cette décision.

Il est proposé que chaque commune du Revermont bénéficiant de cette étude de faisabilité verse une participation financière à la commune de Val-Revermont afin de réduire le reste à charge de celle-ci.

Le montant de la participation sera calculé sur la base de la population.

Prix de vente des lots à bâtir sur Cuisiat

Afin de pouvoir commercialiser les 3 lots à bâtir sur Cuisiat, il est nécessaire que le conseil en détermine le prix de vente.

Le montant des travaux s'élève à 171 695.30 € HT selon détails ci-dessous, sans compter le temps-agents.

DEPENSES PRIX HT			
	total	prestataires	Détails
Achat terrain	61 360,00		
		61 360,00	
Agent mairie	0,00		
Direction		0,00	
urbanisme		0,00	
travaux		0,00	
ETUDE	17 669,50		
		1 000,00	
		5 750,00	
		8 450,00	
		2 469,50	
Travaux	92 665,80		
Richard TP		62 797,75	
SIEASR - AEP		16 339,38	
SIEA - Elec		11 291,67	
Orange		2 237,00	
Etude			1 210,00
Travaux			1 027,00
GBA - Assainissement			0,00
TOTAL	171 695,30		

Hormis les 959 m2 vendus à Logidia pour 50 000 € HT, il reste 3 parcelles de 748, 607 et 616 m2 à vendre. Le service des domaines a donné une estimation de prix de vente à 80 € TTC le m2 (TVA à 20 %), soit 66,67 € HT.

Le montant relatif au coût de l'assainissement ne devrait pas être facturé à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

1. fixe le prix de vente des parcelles comme suit

- Lot 1 - 748 m² : 63 500 € TTC (soit 52 916.67 € HT)
- Lot 2 – 607 m² : 51 600 € TTC (43 000 € HT)
- Lot 3 – 616 m² : 52 400 € TTC (43 666.67 € HT)

2. Autorise Madame le maire à faire toutes les démarches pour la commercialisation et la vente de ces lots

Presbytère de Cuisiat : demande de subventions.

La consultation a été lancée, les réponses des entreprises sont attendues pour le 5 juillet.

La phase Avant Projet Définitif laisse apparaître un montant de travaux de 458 500 € HT, selon détail ci-dessous :

			OPTION DEPENDANCE
01 - VRD - Abords - Espaces verts	88 000,00 €	H.T	
02 - Maçonnerie – Démolitions	73 000,00 €	H.T	
03 - Couverture	26 000,00 €	H.T	9 000,00 €
04 - Menuiseries Extérieures - Métallerie	68 000,00 €	H.T	10 000,00 €
05 - Menuiseries Intérieures	39 000,00 €	H.T	
06 - Plâtrerie – Peinture	54 000,00 €	H.T	
07 - Carrelage - Faiences	15 500,00 €	H.T	
08 - Electricité - Chauffage	46 000,00 €	H.T	2 000,00 €
09 - Plomberie - Ventilation	28 000,00 €	H.T	
TOTAL TRAVAUX H.T =		437 500,00 €	21 000,00 €

Des subventions peuvent être obtenues pour diminuer le reste à charge pour la commune et il convient de les solliciter.

Le plan de financement pourrait être le suivant, sous réserve de l'octroi des subventions sollicitées :

DEPENSES	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT2
TRAVAUX	458 500,00 €	91 700,00 €	550 200,00 €	Departement	70 000,00 €
maitrise d'œuvre	38 960,00 €	7 792,00 €	46 752,00 €	DETR	150 000,00 €
		- €	- €	REGION	127 960,00 €
		- €	- €	Departement transition écologique	50 000,00 €
TOTAL	497 460,00 €		596 952,00 €		397 960,00 €
AUTOFINANCEMENT HT	99 500,00 €				

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions tel que proposé.

Participation financière spectacle « Terr'ain de jeux »

Le théâtre de Bourg a confirmé la programmation du spectacle « au non du père » dans le cadre de l'opération départementale « Terr'ain de jeu » qui se tiendra dans la salle des Remparts le mardi 20/09/22 à 20h00.

Les conditions proposées sont les suivantes :

- Le théâtre de Bourg s'engage à prendre en charge le prix de cession du spectacle, le coût du personnel technique, les charges de droits d'auteurs, la gestion de la billetterie et la fourniture des éléments de communication.
- La commune assurera la mise à disposition de la salle et un apport financier de 600 € ainsi que des repas chauds pour les techniciens et artistes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte ces conditions
- Autorise le versement de l'apport financier de 600 €

Mise à disposition de la médiathèque pour atelier d'écriture.

Madame le maire informe le conseil qu'une habitante de la Commune, dans le cadre de sa nouvelle activité demande à bénéficier de la mise à disposition gratuite de la médiathèque pour y organiser des ateliers d'écriture une fois par mois pour les adultes et lors des vacances scolaires (en dehors des heures d'ouverture au public). Une convention de mise à disposition est proposée par la coopérative ESS'AIN pour formaliser cet accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- donne son accord pour la mise à disposition gratuite de la médiathèque telle que demandée
- autorise Mme le Maire à signer la convention
- dit que la situation sera revue d'ici un an, en fonction de l'évolution de l'activité

Subvention toiture

Madame le maire rappelle qu'une délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2016 accorde des subventions aux particuliers qui refont leur toiture en tuiles anciennes conformément aux prescriptions du PLU (6€ par m² de toiture), sur tout le territoire de la commune.

Dans ce contexte, elle présente le dossier pour la réfection d'une toiture dans le centre de Treffort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 810 €

Elle propose également que le tarif des subventions accordées soit revu à la hausse. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Tour des commissions

Tourisme : le nouveau dépliant pour le camping a été reçu. Le livret d'accueil est en cours de réalisation. La commission de sécurité a donné un avis favorable. L'aménagement du tour du lac est terminé. Le chiffre d'affaires affiche une augmentation de + 25 % par rapport à l'année dernière. Les jeux aquatiques ont été installés sur le plan d'eau.

Musicollines : début des concerts le 24/06 au soir à Cuisiat, puis toute la soirée du samedi 25/06.

Environnement : remise en état du sentier ethnobotanique dirigée par Marc Chatelain. Organisation d'un marathon de la biodiversité : 42 km de haies à replanter, et création de 42 mares sur le territoire de GBA.

Scolaire :

Projet de création d'une mare avec la FNE : projet porté par les jeunes.
Lancement de l'opération « Dans 1000 communes la forêt fait école » : projet de forêt pédagogique, la parcelle pressentie a été proposée à l'école de Treffort
PEDT en cours de finalisation. Il devrait être opérationnel pour la rentrée de septembre

Associations

Tour de l'Ain : réunion à organiser rapidement pour faire le point sur le matériel

Culture

Exposition prévue les 17 et 18 septembre à Cuisiat
Préparation des rendez-vous culturels de la rentrée

Urbanisme

La commission travaille sur le règlement du futur PLU ; reste à travailler sur les zones A, N et 1 AU.

Communication

Le bon à tirer du bulletin municipal est à la relecture.
La commission continue de travailler sur le site internet

Seniors

Un courrier d'enquête va être envoyé auprès des seniors

Syndicat de rivière SR3A : Etude karstique en cours sur les pertes du Suran

Aménagement des villages

Réception des jeux nouvellement installés. Reste à faire le contrôle technique avant mise en service.

Questions diverses

1000 élus : inscription avant lundi 27 juin auprès de Sylvie PODDA :
sylvie.podda@grandbourg.fr

Réunion des élus communaux le samedi 10 septembre. Au programme, fresque du climat, point sur la feuille de route et fonctionnement

Quelques dates :

- vendredi 24 juin : lancement de Musicollines
- samedi 25 juin : tartes du Monetay, Fête de la St Jean à Pressiat, Musicollines
- dimanche 26 juin : marché Grange du Pin
- mardi 28 juin : conférence territoriale à Beaupont à 19h
- mercredi 6 juillet : soirée information « mon cap énergie » à 20h30
- mercredi 6 juillet : lancement des vendredis du Revermont
- dimanche 10 juillet : montée historique
- mercredi 13 juillet : bal organisé par l'amicale des pompiers

Madame le Maire invite les élus à participer aux différents évènements qui ont lieu sur la commune. Elle considère que cela fait partie intégrante de leur rôle d'élus.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 21 juillet à 20h

La séance est levée à 22 H 30